



<p>Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois Commune de Contamine Sarzin (74270)</p>	<p>Extrait du registre des délibérations du conseil municipal Séance du lundi 25 novembre 2019 Par suite d'une convocation en date du 18 novembre 2019, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le lundi 25 novembre 2019 à 20h45 sous la présidence de Monsieur Alain Chamosset, Maire.</p>
<p>Nombre de conseillers : 15 En exercice : 11 Présents : 08 Votants : 09 Délibération n°D_2019_11_25_02</p>	<p>Etaient présents : M. Alain Chamosset, M. Patrick Falcoz, Mme Raphaëlle Cons, M. Philippe Marguerie, M. Jean-Luc Barthod, M. Alain Cartier, M. Fabrice Excoffier, M. Julien Verdier</p> <p>Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.</p> <p>Absente ayant donné procuration : Mme Maryline Derouet à M. Philippe Marguerie Absents excusés : Mme Nathalie Venancio, M. Aurélien Chaîne Absent : /</p> <p>Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Mme Raphaëlle Cons est désignée pour remplir cette fonction.</p>

Objet : Renouvellement de la ligne de trésorerie

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu le besoin prévisionnel de trésorerie de l'année 2019,

Considérant que les crédits de trésorerie, consentis par des établissements bancaires, ne concourent pas à l'équilibre du budget mais à celui de sa trésorerie,

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'une ligne de trésorerie d'un montant de 50 000.00 € avait été contractée par la commune auprès du Crédit Agricole des Savoie courant 2018. Il poursuit en indiquant que cette ligne de trésorerie est arrivée à échéance début novembre 2019.

Monsieur le Maire propose de renouveler cette ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole des Savoie pour un montant de 50 000 € pour une durée de douze mois à compter de l'édition du contrat au taux moyen du marché monétaire E3M moyenné flooré +1.17% (valeur de l'index E3M moyenné d'octobre 2019 : - 0.413% (négatif)). Il précise que les frais de dossier et de la commission d'engagement s'élèvent, chacun, à 100.00 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité et à mains levées, le conseil municipal décide :

- d'ouvrir une ligne de trésorerie d'un plafond de 50 000 € auprès du Crédit Agricole des Savoie selon les conditions énoncées ci-dessus.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat relatif à la ligne de trésorerie.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Monsieur le Maire et Madame le receveur municipal seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

<p>Délibération certifiée exécutoire</p> <p>Compte tenu de sa transmission en sous-préfecture de Saint-Julien-en-Genevois le : 27 novembre 2019 Et de la publication le : 26 novembre 2019</p>	<p>Extrait conforme au registre des délibérations.</p> <p>Fait à Contamine Sarzin, le 26 novembre 2019</p> <p>Le Maire, Alain CHAMOSSET</p>
--	---